

## Présidence de M. Gérard COLLOMB,

### Maire

Le lundi 19 novembre 2012 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 novembre 2012 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

---

#### Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Karim Hélal, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

---

#### Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Touraine, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Bolliet, Mme Rivoire, M. Vesco, M. Philip, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Brugnera, Mme Roure, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Frih, M. Hélal, M. David, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet, M. Corazzol, M. Kimelfeld, M. Lafond.

**Absents excusés** : M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, Mme Chevassus Masia, M. Tête, M. Delacroix.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Hémon, M. Julien-Laferrière, Mme Brugnera, M. David, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud-Belkacem, Mme Chevassus-Masia, M. Delacroix.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Arrue, Mme Balas, M. Braillard, Mme Brichet, M. Broliquier, Mme Condemine, Mme Haguenauer, M. Havard, M. Lafond, M. Lebuhotel, M. Maleski, Mme Roure, M. Sécheresse, Mme Condemine ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Frih, Mme Berra, M. Arrue, Mme Dognin-Sauze, M. Nardone, M. Brumm, M. Flaconnèche, M. Huguet, M. Royer, Mme Gleize, M. Daclin, M. Sécheresse, M. Képénékian, M. Braillard.

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

---

#### Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

---

#### Désignation des secrétaires

**M. LE MAIRE** : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner 3 élus pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Mina Hajri
- Bernadette Bertrix-Veza
- M. Hélal Karim

---

**Désignation du jury d'appel d'offres restreint et de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour l'opération de rénovation et accessibilité du Groupe scolaire Joliot Curie - Lyon 5<sup>e</sup>**

**M. LE MAIRE :** Par délibération n° 2012/4988 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération de «Réaménagement et accessibilité du Groupe scolaire Joliot Curie dans le 5<sup>e</sup> arrondissement ». La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des conseillers municipaux appelés à siéger d'une part au jury, et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

En conséquence, et sous réserve de l'approbation de la délibération citée ci-dessus, pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Par scrutin séparé, pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose également de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Pour ces 2 scrutins, la répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Les scrutins sont effectués à bulletins secrets.

« Pour faciliter ces opérations je propose de faire tourner en parallèle les urnes et pour ce faire, nous utiliserons des bulletins de couleur différente pour chacun des scrutins. »

Les listes ci-après ont été déposées :

Scrutin n° 1 – Jury d'appel d'offres restreint

**Liste A - présentée par les groupes de la majorité :**

Mme Gay Nicole

M. Brumm Richard

M. Rudigoz Thomas

Mme Deharo Marie-Françoise

Mme Rivoire Françoise

M. Sanhadji Kamel

Mme Frih Sandrine

M. Giordano Alain

Mme Rabatel Thérèse

M. Lebuhotel Bruno

**Liste B - présentée par le groupe Ensemble pour Lyon - UMP - Nouveau centre & apparentés et le groupe Centristes et démocrates pour Lyon :**

M. Havard Michel

Mme Reynaud Blandine

Mme de Lavernée Inès

Mme Bertrix Veza Bernadette

M. Geourjon Christophe

Mme Balas Laurence

Mme Berra Nora

M. Huguet Patrick

M. Delacroix Pierre

Mme d'Anglejan Jeanne

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Hajri, Mme Bertrix-Veza et M. Héral procèdent au dépouillement des votes.)

Résultats des votes

- bulletins trouvés dans l'urne 68

- bulletins blancs 6

- suffrages exprimés 62

Ont obtenu :

Liste A 50 voix, soit 4 sièges

Liste B 12 voix, soit 1 siège

Sont élus :

- Titulaires : Mme Gay Nicole, MM. Brumm Richard, Rudigoz Thomas, Mme Deharo Marie-Françoise, M. Havard Michel

- Suppléants : Mme Rivoire Françoise, M. Sanhadji Kamel, Mme Frih Sandrine, M. Giordano Alain, Mme Reynaud Blandine

Scrutin n° 2 - Commission d'Appel d'Offres

**Liste A - présentée par les groupes de la majorité :**

Mme Gay Nicole

M. Brumm Richard

M. Rudigoz Thomas

Mme Deharo Marie-Françoise

Mme Rivoire Françoise

M. Sanhadji Kamel

Mme Frih Sandrine

M. Giordano Alain

Mme Rabatel Thérèse

M. Lebuhotel Bruno

**Liste B - présentée par le groupe Ensemble pour Lyon –UMP-Nouveau centre & apparentés et le groupe Centristes et démocrates pour Lyon :**

M. Havard Michel

Mme Reynaud Blandine

Mme de Lavernée Inès

Mme Bertrix Veza Bernadette

M. Geourjon Christophe

Mme Balas Laurence

Mme Berra Nora

M. Huguet Patrick

M. Delacroix Pierre

Mme d'Anglejan Jeanne

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Hajri, Mme Bertrix-Veza et M. Héral procèdent au dépouillement des votes.)

Résultats des votes

- bulletins trouvés dans l'urne 68

- bulletins blancs 6

- suffrages exprimés 62

Ont obtenu :

Liste A 50 voix, soit 4 sièges

Liste B 12 voix, soit 1 siège

Sont élus :

- Titulaires : Mme Gay Nicole, MM. Brumm Richard, Rudigoz Thomas, Mme Deharo Marie-Françoise, M. Havard Michel

- Suppléants : Mme Rivoire Françoise, M. Sanhadji Kamel, Mme Frih Sandrine, M. Giordano Alain, Mme Reynaud Blandine

---

**Désignation du jury d'appel d'offres restreint et de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour l'opération de réorganisation du groupe scolaire Louis Pergaud avec mise en accessibilité du restaurant scolaire**

**M. LE MAIRE :** Par délibération n° 2012/4989 de ce jour, vous allez vous prononcer sur l'opération de « Réorganisation et accessibilité du groupe scolaire Louis Pergaud (Lyon 8<sup>e</sup>) ». La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des conseillers municipaux appelés à siéger d'une part au jury, et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

En conséquence et sous réserve de l'approbation de la délibération citée ci-dessus, pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Par scrutin séparé, pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose également de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Pour ces 2 scrutins, la répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Les scrutins sont effectués à bulletin secret.

Les listes ci-après ont été déposées :

Scrutin n° 1 – Jury d'appel d'offres restreint

**Liste A - présentée par les groupes de la majorité :**

Mme Gay Nicole

M. Brumm Richard

M. Coulon Christian

Mme Bonniel-Chalier Pascale

Mme Perraud Mychèle

Mme Psaltopoulos Jacqueline

Mme Faurie-Gauthier Céline

M. Claisse Georges

Mme Roy Mireille

M. Corazzol Guy

**Liste B - présentée par le groupe Ensemble pour Lyon –UMP-Nouveau centre & apparentés et le groupe Centristes et démocrates pour Lyon :**

M. Geourjon Christophe

Mme Berra Nora

Mme Balas Laurence

M. Delacroix Pierre

M. Havard Michel

Mme de Lavernée Inès

M. Huguet Patrick

Mme Bertrix Veza Bernadette

Mme d'Anglejan Jeanne

Mme Bouzerda Fouziya

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Hajri, Mme Bertrix-Veza et M. Héral procèdent au dépouillement des votes.)

Résultats des votes

- bulletins trouvés dans l'urne	68
- bulletins blancs	6
- suffrages exprimés	62

Ont obtenu :

Liste A 50 voix, soit 4 sièges

Liste B 12 voix, soit 1 siège

Sont élus :

- Titulaires : Mme Gay Nicole, MM. Brumm Richard, Coulon Christian, Mme Bonniel Chalier Pascale, M. Geourjon Christophe

- Suppléants : Mmes Perraud Mychèle, Psaltopoulos Jacqueline, Faurie Gauthier Céline, M. Claisse Gérard, Mme Berra Nora

Pour le scrutin n° 2 - la Commission d'Appel d'Offres

**Liste A - présentée par les groupes de la majorité :**

Mme Gay Nicole

M. Brumm Richard

M. Coulon Christian

Mme Bonniel-Chalier Pascale  
Mme Perraud Mychèle  
Mme Psaltopoulos Jacqueline  
Mme Faurie-Gauthier Céline  
M. Claisse Georges  
Mme Roy Mireille  
M. Corazzol Guy

**Liste B - présentée par le groupe Ensemble pour Lyon –UMP-Nouveau centre & apparentés et le groupe Centristes et démocrates pour Lyon :**

M. Geourjon Christophe  
Mme Berra Nora  
Mme Balas Laurence  
M. Delacroix Pierre  
M. Havard Michel  
Mme de Lavernée Inès  
M. Huguet Patrick  
Mme Bertrix Veza Bernadette  
Mme d'Anglejan Jeanne  
Mme Bouzerda Fouziya

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les Huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Hajri, Mme Bertrix-Veza et M. Héral procèdent au dépouillement des votes.)

Résultats des votes

- bulletins trouvés dans l'urne	67
- bulletins blancs	6
- suffrages exprimés	62

Ont obtenu :

Liste A 49 voix, soit 4 sièges

Liste B 12 voix, soit 1 siège

Sont élus :

- Titulaires : Mme Gay Nicole, M. Brumm Richard, Mme Bonniel Chalier Pascale, M. Geourjon Christophe

- Suppléants : Mmes Perraud Mychèle, Psaltopoulos Jacqueline, Faurie Gauthier Céline, M. Claisse Gérard, Mme Berra Nora

---

### Questions écrites du 6<sup>e</sup> arrondissement relatives

#### a) à la tranquillité publique sur et autour de la place Jules Ferry

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, il y a un an ici-même nous vous interrogeons sur des problèmes de tranquillité publique dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. A cause de problèmes familiaux je n'avais pas pu être présent à cette séance, mais j'avais noté dans le compte rendu que parler de problème de tranquillité publique dans le 6<sup>e</sup> avait quelque peu amusé cette assemblée et qu'en réponse, il nous avait été dit grosso-modo : « circulez, il n'y a rien à voir », car tout allait bien dans le meilleur des mondes.

La réalité étant têtue et les élus du 6<sup>e</sup> persévérants, je me permets donc de vous interroger cette année encore sur le même thème puisqu'en refusant de voir les problèmes en face, aucune solution n'a été apportée depuis. Cela amusera peut-être à nouveau quelques membres de cette assemblée convaincus que si le pays de Bisournois existe, il est précisément situé dans le 6<sup>e</sup> arrondissement... Si tel était le cas, je leur demanderai dès maintenant de faire attention à ne pas confondre la carte et le territoire, la réalité et sa représentation. On se fait parfois une idée totalement fautive de ce que l'on ne connaît pas.

Stationnement, bruits, dégradations, les riverains du secteur de la place Jules Ferry n'en peuvent plus. Depuis un an, la situation ne s'est pas améliorée, alors que nous proposons cette année encore quatre pistes de travail contribuant à maîtriser d'abord, puis à régler, ces problèmes majeurs.

Installer la vidéo-protection place Jules Ferry et place Brosset, s'il vous plaît, on peut écouter ?

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, écoutez le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Merci Monsieur le Maire. Le deuxième point serait de renforcer les effectifs de la brigade mobile et augmenter leurs horaires d'intervention.

Le troisième serait de conclure un partenariat avec la police nationale pour que, durant les six prochains mois, à chaque fois qu'elle est alertée d'un problème, un équipage soit sur place dans les dix minutes.

Et enfin, quatrième proposition, autoriser les professionnels de la nuit à gérer les problèmes aux abords immédiats de leurs établissements grâce à des agents de surveillance.

Merci de bien vouloir nous donner votre réponse sur chacun de ces quatre points et de développer, si vous en avez, d'autres solutions visant à réduire rapidement l'ensemble de ces nuisances et problèmes de tranquillité publique.

**M. TOURAINE Jean-Louis**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, nous avons tous conscience des difficultés soulevées par certaines nuisances nocturnes, notamment dans les lieux où plusieurs établissements de vie nocturne sont concentrés. Pour autant, la solution doit passer par la recherche d'un équilibre, équilibre qui certainement doit être analysé à chaque instant, et par l'implication de l'ensemble des responsables et des personnes concernées. Il faut entendre les riverains, il faut dialoguer aussi avec les responsables des établissements comme nous le faisons et, notamment avec la mise en place de la charte de la vie nocturne, définir les règles de la vie en commun.

Grâce à tous ces éléments, certains résultats ont quand même pu être obtenus, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, même si la tranquillité publique ne règne pas encore suffisamment, j'en conviens.

Quand je dis que certains résultats ont été obtenus c'est parce que, s'agissant des chiffres concernant le 6<sup>e</sup> arrondissement, il y a une diminution assez drastique de tous les éléments de délinquance dans votre arrondissement, puisque dans l'année qui s'est écoulée la délinquance générale a diminué de 8,3 %, les violences volontaires aux personnes de - 35 %, les cambriolages de 19 %, les vols à la tire de 65 %, donc tous les critères sont là pour dire que...

**M. LE MAIRE** : Chers Collègues, si on peut rester ensemble pendant cette séance, au moins au début...

**M. TOURAINE Jean-Louis** : ... pour nous dire que la délinquance a diminué. Alors maintenant, s'agissant de nuisances sonores, ce qui est un peu différent, il est vrai que c'est quelque chose de moins facile à mesurer. Mais j'attire votre attention sur le fait que si pour deux des établissements que vous évoquez, nous avons diligenté des actions au niveau des services de la police qui ont même parfois pu aller jusqu'à des verbalisations, pour les autres il y a eu zéro plainte dans l'année écoulée. Donc, c'est vrai que s'il n'y a pas de plainte il est difficile de mettre en place des mesures, des procédures. J'entends bien que l'absence de plainte ne signifie pas que tout est parfaitement tranquille, mais cela veut dire que les personnes du voisinage n'ont pas entamé la mesure qui permet de développer des actions.

Je vous exhorte, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, à faire ce que vous, comme nous, pouvons faire lorsqu'il y a des problèmes fondamentaux de nature importante. Vous, comme nous, pouvons saisir les services de la Préfecture pour demander des sanctions, pouvant aller jusqu'à des avis de fermeture. Ceci est du devoir des responsables politiques aussi bien de proximité, dans l'arrondissement, que de la Ville de Lyon.

Si, par contre, comme je le crois, il ne s'agit pas de phénomènes de cette ampleur, mais simplement de l'organisation d'un meilleur travail en commun, alors accompagnez-nous dans la mise en place de la charte nocturne qui demande aux établissements de veiller à ce que la tranquillité règne non seulement à l'intérieur des établissements, mais aussi dans leur proximité immédiate. Il est vrai que des phénomènes nouveaux ont rendu les choses difficiles, par exemple la loi très bénéfique contre le tabagisme à l'intérieur des établissements, a malheureusement comme corollaire, que les fumeurs sortent plusieurs fois la nuit dans la rue pour fumer une cigarette, et ne restent pas toujours très silencieux.

Pour autant, les responsables des établissements qui signent la charte de la vie nocturne s'engagent non seulement au maintien du respect de toutes les règles légales dans leur établissement, mais aussi à la tranquillité au pourtour de l'établissement et enfin de recommander à leurs clients de ne pas faire de bruit chaque fois qu'ils sortent de l'établissement.

Je pense que les mesures que vous préconisez sont moins adaptées que les deux propositions que je vous fais. Pourquoi ? Parce que la vidéo-protection n'est pas la réponse à cette question, elle ne permet pas d'enregistrer les nuisances sonores et encore moins de les réprimer. Donc, ce n'est pas l'outil qui permet d'agir. Il est vrai que nous avons disposé des fourreaux comme dans tous les nouveaux lieux que nous aménageons et la magnifique place qui se développe au-dessus du parking a été l'objet de gros investissements et d'un magnifique embellissement ; il était naturel qu'on y prévoie par avance les fourreaux pour le cas où demain il y aurait de grandes manifestations nécessitant une certaine protection, mais actuellement ce n'est pas le cas et donc, aujourd'hui nous réservons cet investissement lourd de la vidéo-protection dans les lieux où il y a des plaintes déposées pour délinquance à un taux significatif, ce qui est loin d'être le cas dans ce secteur.

Pour ce qui est de la police municipale, vous suggérez que nous étendions leurs horaires d'intervention. Il s'agit là d'une philosophie complètement différente. Vous nous demandez en définitive de gommer les distinctions qu'il y a entre police municipale et police nationale, alors que notre philosophie que, je crois, vous partagez également, est de faire en sorte que ce soit deux services distincts qui ont des missions et des dangers différents, et donc des équipements différents y compris au niveau de l'armement. Si l'on va vers une extension du nombre de policiers municipaux en leur demandant de travailler dans la deuxième partie de la nuit, cela voudra dire qu'ils devront être armés, cela voudra dire des investissements considérables, une augmentation des impôts des Lyonnais et une vision tout à fait différente de la mission de la police municipale qui, pour l'instant, est plutôt perçue comme une police de proximité plutôt que comme une police d'intervention, notamment nocturne.

Je crois que sur les solutions à apporter je vous ai donné les deux principales grilles de lecture. Nous pouvons prôner ensemble le dialogue dans les cellules de veille de la vie nocturne. Le partage sur les informations est

tout à fait réalisé avec l'ensemble des services de la police municipale, de la police nationale, les services de l'arrondissement, les services de la ville qui nous permettent de savoir si, à un moment ou à un autre, des dysfonctionnements sont significatifs.

Je crois que la mise en place progressive de la charte de la vie nocturne va s'accompagner ici comme dans les quartiers où elle a été mise en place il y a déjà plusieurs années, cela va s'accompagner d'une réduction de ces nuisances.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Merci Monsieur Touraine pour cette première réponse. Apparemment, vous avez l'air presque satisfait, mais les riverains jugeront parce que nous, on n'en peut plus des réclamations ! Voilà !

**M. LE MAIRE** : Si je peux me permettre, Monsieur David, vous êtes Maire d'arrondissement, prenez vos responsabilités ! Il existe en Préfecture, une commission qui, sur toutes les nuisances extraordinaires, peut retirer les agréments. Si vous pensez que nous sommes dans des nuisances extraordinaires, alors, prenez vos responsabilités et adressez-vous au Préfet.

Il faut quelquefois, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, savoir prendre ses responsabilités, ne pas être d'un côté et d'un autre ! Savoir trancher ! Lorsque j'étais Maire d'arrondissement, je l'ai toujours fait !

**M. DAVID Jean-Jacques** : Merci du conseil, Monsieur le Maire.

#### **b) à l'extension du stationnement payant au Nord de la rue Duquesne**

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, deux plans d'extension du stationnement payant étaient prévus durant ce mandat. Dans le premier plan d'extension, nous avons, avec les Conseillers de quartier du 6<sup>e</sup>, demandé à ce que le stationnement payant soit mis en place au Nord de la rue Duquesne. Ce n'était pas possible immédiatement, mais il nous avait été précisé à cette époque, que cela se ferait lors de la deuxième phase d'extension du payant.

Forts de cette garantie, nous avons d'ailleurs, grâce aux crédits d'investissement, mis à disposition des maires d'arrondissement -et là nous avons pris nos responsabilités-, prévu le réaménagement du quai de Grande Bretagne et la place Général Leclerc, afin de sécuriser les piétons et les cyclistes.

Cet aménagement a été réalisé et ô surprise, l'extension du stationnement payant au Nord de la rue Duquesne n'était plus prévu dans le deuxième plan d'extension du payant, la Ville ayant privilégié un secteur du 6<sup>e</sup> à proximité des Brotteaux, de la Part-Dieu, mais surtout de la Tour Incity : vous savez cette tour qui avait nécessité une modification du PLU, pour supprimer l'obligation de construire du stationnement en sous-sol, ce qui obligera donc les utilisateurs, faute de parkings enterrés, à venir encombrer le domaine public.

Malgré deux plans d'extension du stationnement payant, le secteur au Nord de la rue Duquesne est toujours en stationnement libre. Les riverains sont donc confrontés à une impossibilité de se garer, puisque cette zone sert de parking relais de surface. Ne pouvant pas, par ailleurs bénéficier de la vignette résident, ils ne peuvent pas non plus profiter des places libres situées dans le secteur payant, au Sud de la rue Duquesne.

Nous pensons donc qu'il est nécessaire pour régler ce problème, d'étendre le stationnement payant au Nord de la rue Duquesne le plus rapidement possible et dans cette attente, autoriser les résidents de ce secteur à bénéficier de la vignette résident. Merci de me donner votre avis concernant ces deux propositions.

**M. TOURAINE Jean-Louis**, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, je me réjouis de l'enthousiasme de M. David pour le développement du stationnement payant dans le 6<sup>e</sup> arrondissement. Je me souviens d'une période où il préconisait qu'un côté sur deux de chaque rue soit en stationnement payant et maintenant, ensemble, nous constatons qu'il faut aller plus loin et petit à petit, aménager les deux côtés de chaque rue.

**M. LE MAIRE** : On peut se tromper Monsieur David et puis reconnaître son erreur !

**M. TOURAINE Jean-Louis** : Et donc je crois que petit à petit, dans cette concertation entre les services de la Ville et ceux du 6<sup>e</sup> arrondissement, le stationnement, globalement, s'est étendu dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, plus que dans tout autre secteur de la ville.

Je vous rappelle que deux grands parkings ont été ouverts récemment, le parking Morand sur la place Maréchal Lyautey et tout récemment, le parking Général Brosset : deux grands parkings qui naturellement s'accompagnaient en même temps de stationnement payant de surface ; les deux dernières extensions ont été en 2010 et en 2012, ajoutant d'abord 2.600 places, puis 900 places à toutes celles qui préexistaient, faisant du seul 6<sup>e</sup> arrondissement celui qui a le plus de places de stationnement payant : ¼ de toutes les places de stationnement payant de toute la Ville de Lyon se trouve dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Donc, on peut dire que proportionnellement à d'autres secteurs, le 6<sup>e</sup> serait en avance dans ce dispositif. Pour autant, il est vrai que les besoins sont particulièrement importants. Il est donc légitime de prévoir cette extension future vers le Nord et cette extension sera faite.

Nous venons, en 2012, déjà, de développer un secteur supplémentaire ; la prochaine extension interviendra dès le début du mandat prochain et cela sera dans le secteur que vous venez d'indiquer. Ceci succèdera à la réouverture du tunnel de la Croix-Rousse et il est logique à ce moment-là que l'effet induit sur la rue Duquesne puisse être compensé par ce stationnement payant vers le Nord.

Donc, je crois que toute la logique permettra, effectivement, de faire qu'un grand territoire supplémentaire, à la frontière entre Lyon et Villeurbanne, inclut du stationnement payant. Nous avons des négociations avec la mairie de Villeurbanne pour que ce stationnement payant puisse être également développé dans la zone de Villeurbanne qui jouxte le 6<sup>e</sup> arrondissement. Et donc je crois que oui, de fait, on peut déjà indiquer aux habitants du 6<sup>e</sup> arrondissement, que le stationnement payant, avec possibilité de conditions privilégiées pour les

habitants qui ont une vignette, se développera dans un horizon de deux ans environ, pour permettre que le 6<sup>e</sup> arrondissement garde sa position de leader en terme d'offres de stationnement.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Merci bien pour cette réponse.

### **c) à la grève des cantines scolaires**

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons fait le choix de vous poser cette question, même si nous sentions bien que le conflit ne durerait pas autant qu'en 2010. Nous sommes d'ailleurs très heureux que ce conflit n'ait duré que quelques jours !

Toutefois, si vous êtes d'accord Monsieur le Maire, je souhaiterais maintenir la deuxième partie de cette question, en vous demandant de nous informer sur les raisons de cette grève, les solutions apportées ayant permis l'arrêt rapide de cette dernière et enfin nous assurer du règlement définitif de ce problème et espérer ainsi qu'une nouvelle grève ne soit pas d'actualité dans six mois, un an, voire plus ! Je vous remercie de la réponse.

**M. BOLLINET Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, chers Collègues, voilà pour moi effectivement l'occasion de vous préciser les tenants et les aboutissants de ce conflit.

D'emblée, je dois dire que s'engager à un règlement définitif des conflits futurs, cela je ne le ferai pas, ni vous Monsieur le Maire, je pense. En matière de dialogue social, je crois qu'il faut rester humble et prudent.

Mais, je voudrais revenir sur la configuration des acteurs dans le cadre de ce conflit.

D'un côté des personnels grévistes dans tous les services de la Direction de l'Éducation qui expriment trois sentiments étroitement mêlés : d'abord, un attachement très fort à leur mission et à sa noblesse, ensuite une dégradation de leurs conditions de travail et enfin une reconnaissance et un soutien insuffisants de leur hiérarchie.

Par rapport à ces personnels, des syndicats qui se positionnent de deux manières différentes :

- d'une part l'Intersyndicale UNSA/CFTC/Sud, qui affirme sa volonté d'accompagner les personnels grévistes, afin de canaliser leur mouvement ;

- et d'autre part les syndicats majoritaires, CGT/CFDT/FO, qui considèrent que les revendications des personnels sont fondées, mais qui nous font confiance pour construire les réponses adaptées, parce qu'un plan d'action est déjà engagé sur la base d'un diagnostic partagé et donc ils ne soutiennent pas les grévistes.

Les personnels grévistes finalement décident d'organiser la grève, de manière à minimiser leur perte de rémunération, tout en maximisant son impact, sous forme d'une heure de grève, par un nombre suffisant de personnels pour paralyser effectivement une petite majorité de restaurants scolaires.

Quelles sont leurs revendications ? Elles portent essentiellement sur les conditions de travail, mais pas sur les rémunérations.

Pendant toute la première partie du conflit, jusqu'au 26 octobre, les contacts permanents entre l'administration et les personnels grévistes permettent de mieux définir la nature précise des revendications.

La principale, c'est la question du remplacement avec une demande de remplacements assurés par des personnels à temps complet et pas simplement en faisant appel à des vacataires.

La deuxième c'est un processus de reconversion professionnelle efficace. Quelques autres revendications portent, notamment, sur le règlement intérieur et sur la reconnaissance de la pénibilité.

Ces revendications sont-elles fondées ? La réponse est, en partie, oui et il me semble utile de préciser pourquoi. La Direction de l'Éducation se trouve être le lieu de convergence d'un ensemble d'évolutions qui rendent les conditions de travail effectivement plus difficiles pour nos personnels :

- d'une part l'accroissement du nombre d'élèves par classe, en relation avec la suppression d'un certain nombre de postes d'enseignants qui augmente donc l'effectif moyen par classe,

- le changement de comportement de nos élèves,

- l'augmentation rapide de la fréquentation de nos restaurants. Je rappelle que nous sommes passés de 18 000 à 23 000 repas servis par jour en l'espace de 4 ans, avec à la clé une dégradation des conditions physiques de travail dans un certain nombre de restaurants, pas partout, heureusement, mais dans quelques restaurants ;

- et le point peut-être le plus important, c'est le vieillissement de nos personnels qui a pour effet une montée des inaptitudes prononcées par la médecine préventive et une augmentation de l'absentéisme.

Cet état des lieux a fait l'objet d'un diagnostic largement partagé, notamment lors des séances du CHSCT. Mais je souligne qu'au-delà de ce diagnostic, nous avons pris la mesure des transformations nécessaires bien avant la grève, bien avant le mouvement.

Au cœur de notre stratégie Ressources Humaines, figurent deux priorités :

- d'une part le développement des compétences de nos personnels pour garantir la qualité de nos services publics,

- et d'autre part, la prévention de l'usure professionnelle de nos personnels, pour leur permettre de rester en bonne santé et investis dans leur travail jusqu'à maintenant 65 ans, parce que la perspective dans laquelle nous sommes, c'est bien celle-ci. Nous devons organiser nos services, notre travail de manière que nos personnels puissent rester performants jusqu'à l'âge de 65 ans.

Je souhaite au passage faire une petite incidence pour rappeler deux caractéristiques de la gestion de la fonction publique qui ne sont pas assez soulignées :



- la première, c'est que la relation que nous avons, nous, en tant que collectivités territoriales, avec nos personnels est une relation durable, qui s'inscrit dans toute la durée de la carrière, ce qui veut dire que nous ne rejetons pas sur le reste de la société comme le font certains employeurs, les conséquences du vieillissement de notre personnel,

- deuxièmement, nous assurons l'intégralité des coûts du travail, y compris la retraite à travers la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, sans disposer d'aucune exonération de charges contrairement aux employeurs privés, alors qu'une fraction importante de nos personnels est rémunérée entre le SMIC et le SMIC + 20 %.

Nous avons lancé un plan d'action complet en vue de prévenir l'usure professionnelle de nos personnels :

- amélioration de l'ergonomie de nos bâtiments et de nos équipements de travail. Chaque fois qu'une école est restructurée, évidemment, nous faisons en sorte que les bâtiments soient beaucoup plus confortables pour nos personnels et qu'ils disposent de vestiaires, de lieux de repos nécessaires pour leur activité ;

- renforcement des formations aux gestes et postures ;

- prévention des risques psycho-sociaux grâce à un dispositif innovant en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail ;

- développement d'un dispositif de reclassement s'appuyant sur la mobilité interne et un suivi personnalisé de nos personnels ;

- renforcement de notre réseau de préventeurs en nombre et en compétence, et de ce point de vue là, par exemple, la Direction de l'Education dispose dorénavant de deux postes à temps plein de niveau ingénieur au lieu d'un technicien à trois quarts de temps ;

- diffusion d'une culture santé/sécurité au travail dans toute la ligne hiérarchique avec en particulier le recrutement en mars 2012 d'un agent chargé des fonctions d'inspection qui se trouve être un inspecteur du travail en détachement de l'Etat ;

- priorité à la mobilité interne pour maintenir une forte implication professionnelle ;

- amélioration de la prise en charge de la santé par un accord en préparation sur la couverture complémentaire santé/prévoyance.

Ce dispositif complet est maintenant en place et commence à produire des effets, en particulier au sein de la direction de l'éducation. En outre, dans le cadre du CHSCT, nous avons répondu favorablement à une demande de l'ensemble des représentants des personnels de commander une expertise indépendante sur les conditions de travail dans nos écoles durant la période du déjeuner.

C'est pour ces raisons que les syndicats majoritaires, convaincus de notre volonté de progresser avec eux n'ont pas souhaité s'associer au mouvement.

Maintenant, je voudrais revenir sur le processus de négociation.

Je souhaite dire deux mots sur ce processus. J'ai entendu certains élus de cette assemblée s'exprimer pendant le conflit sur notre absence de volonté de négocier. Permettez-moi, Monsieur le Maire, de remercier la Directrice de l'Education, le Délégué général à l'Enfance, l'Education et l'action sociale et le Délégué général aux Ressources humaines qui, sous l'autorité de notre Directeur Général des Services, n'ont pas ménagé leur peine pendant ces trois semaines de négociations très denses, très continues, pour trouver la voie d'un compromis. Pas moins de sept séances de négociations, beaucoup de travail en interne pour explorer et trouver les solutions.

Concernant maintenant le contenu du protocole d'accord, je voudrais insister sur trois points de ce protocole.

Le premier c'est le règlement intérieur qui a fait l'objet de quelques amendements et surtout d'une explication de texte, je dirais, et d'une vérification que ce que nous mettions dans le règlement intérieur était bien compris de la même façon par tous.

Deuxième revendication, des remplacements par des personnels à temps complet et non pas seulement par des vacataires. Nous avons répondu par le recrutement de 20 agents contractuels à temps plein qui auront pour vocation de remplacer les absences prévisibles.

Troisième revendication, un processus de reconversion professionnelle efficient. Tout un ensemble de décisions ont été, je dirais, accélérées pour faire de la direction de l'éducation la direction la plus concernée par ce processus et sur lequel nous allons effectivement mettre au point tout un ensemble de démarches facilitant la reconversion professionnelle de nos personnels.

Je voudrais maintenant terminer en vous disant que dans le protocole d'accord, il y a aussi des modalités de suivi de ce protocole. Nous avons pris des engagements très précis sur ce suivi. Par ailleurs, je peux vous dire que l'ancien protocole d'accord, celui de novembre 2010 avait fait l'objet d'un suivi particulièrement rigoureux avec la création de tous les postes prévus, voire au-delà, pour accompagner l'augmentation de notre population scolaire et la fréquentation de nos restaurants.

Conclusion : je crois que ce conflit a été l'occasion véritablement de faire l'expérience de la qualité du dialogue social dans notre collectivité. J'espère bien que ce conflit ne se répétera plus et que l'ensemble des dispositions engagées et la confiance que nous font un certain nombre d'organisations syndicales et la majorité des personnels permettront de régler les situations dans l'avenir.

